

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 067-09-2022

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand
Appuyé de monsieur Marc-André Daoust**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 septembre 2022 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 068-09-2022

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2022

**Il est proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RT 069-09-2022

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 19-09-2022 au montant de 1 373 013.70\$.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 070-09-2022

3.2 DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT

l'obligation du secrétaire-trésorier de déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Appuyé de monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu de prendre acte des états comparatifs des revenus et des dépenses de la RTDM pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022.

● EXPLOITATION

Résolution RT 071-09-2022

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ne seront pas en mesure de prendre acte des rapports des mois de juillet et d'août 2022 compte tenu des dommages causés aux équipements de télémétrie au poste de l'Érablière à partir du 23 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la remise en route des équipement de télémétrie sont en date du 25 août 2022 et donc par voie de conséquence les rapports pourront être comptabilisés et seront disponibles dès le mois de septembre 2022 ;

Débits du mois de juin 2022 – du 1^{er} au 22 juin

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	335 826	108 275	56 757	5 612	506 470
Répartition	66,30%	21,38%	11,21%	1,11%	100,00%
Moy/jr	16 060	5 492	2 823	280	24 655

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de juin 2022, soit du 1^{er} au 22 juin.

Résolution RT 072-09-2022

4.3 DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES DÉBITS ET CHARGES DES VILLES TRIBUTAIRES – CAMPAGNE DU MOIS DE MAI ET JUILLET – PRÉPARÉ PAR AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte du rapport d'évaluation des débits et charges des villes tributaires de la campagne du mois de mai et juillet 2022 préparé par Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.

QUE les rapports du mois de mai et juillet 2022 sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Date de la campagne d'échantonnage	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	Saint-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet
	Kg/d	Kg/d	Kg/d	Kg/d
Mai 2022	920	911	381	53
%	40.6 %	40.2 %	16.8 %	2.4 %
Juillet 2022	891	836	348	40
%	42.1 %	39.6 %	16.4 %	1.9 %

Résolution RT 073-09-2022

4.4 RÉHABILITATION DE DEUX (2) CHAMBRES DE PURGEUR SUR LA CONDUITE D'ÉMISSAIRE

CONSIDÉRANT QUE les équipements et tuyauterie des chambres de purgeur ont plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE les composantes de la chambre, tels que les vannes, la tuyauterie, les raccords et les purgeurs sont dans un mauvais état de sorte que la pleine efficacité des équipements est compromise;

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une offre de service de l'entrepreneur Lessard & Demers, mécanique de procédé;

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Appuyé de monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu de mandater l'entrepreneur Lessard & Demers aux fins de procéder aux travaux de réhabilitation de deux chambres de purgeur sur la conduite d'émissaire pour un montant de 20 355 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 074-09-2022

4.5 MANDAT D'ÉTUDE D'AVANT-PROJET RELATIVE AU REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées s'effectue à l'aide d'étangs aérés facultatifs formés de six (6) cellules lesquelles sont précédés d'une étape de prétraitement consistant en un système de dégrillage et un système de dessablage;

CONSIDÉRANT QUE le dégrillage est assuré par une grille mécanique verticale présentant un espacement net entre les barres de 12 mm.

CONSIDÉRANT QUE le dégrilleur en place laisse passer plusieurs débris lesquels affectent l'efficacité des diffuseurs dans le premier étang et le rendement d'épuration de l'infrastructure d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE l'étude relative aux capacités résiduelles de la station d'épuration, datée du 21 juillet 2022, indique qu'un futur projet d'augmentation des capacités de traitement nécessitera le remplacement du dégrilleur par un dégrilleur fin;

CONSIDÉRANT QUE l'échéance relative aux travaux visant l'augmentation des débits est prévu vers 2028;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il serait judicieux d'évaluer l'option de procéder dès maintenant au remplacement du dégrilleur existant par un dégrilleur fin performant;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu de mandater GBI afin de produire une étude d'avant-projet visant le remplacement du dégrilleur existant par un dégrilleur fin performant, incluant la gestion des matières résiduelles, le tout pour des honoraires de 17 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'étude d'avant-projet vise à définir les coûts estimés d'un tel projet (classe C), l'échéancier estimé de réalisation, les principales composantes du projet et les diverses implications en structure, en mécanique de procédé, en ventilation et en électricité.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● POINTS À DISCUTER

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 066-06-2022

8.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par

Appuyé de

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h50.

Michel Thorn
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire